ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

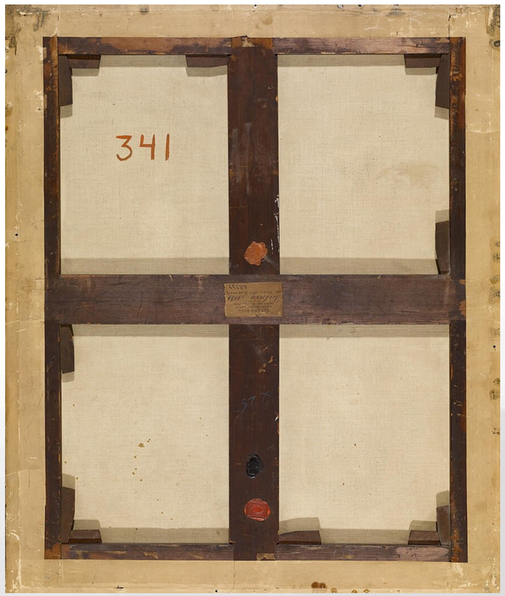
Arts plastiques

Production de ressources académiques

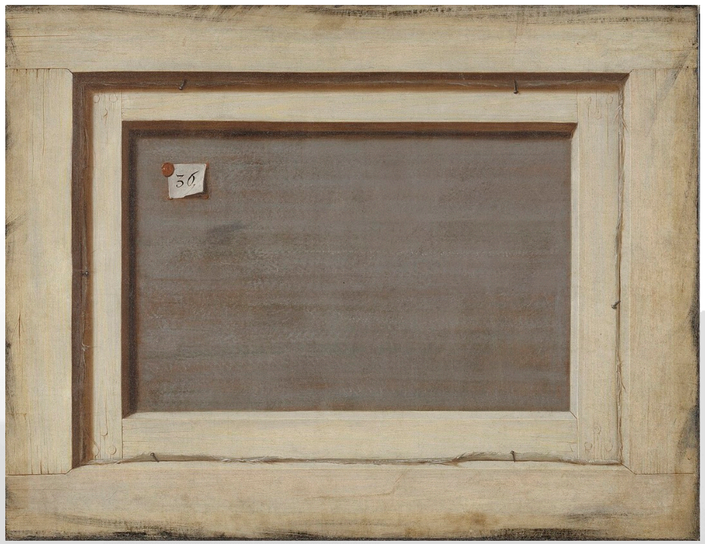
ABÉCÉDAIRE

C comme châssis

Un châssis désigne un cadre ou une armature, généralement en bois ou en métal, qui sert à tendre une toile pour obtenir un support de peinture. La toile « montée » sur châssis est un objet facilement transportable, mais il est également possible de tendre une toile sur un châssis une fois cette dernière achevée. C'est notamment le cas pour les tableaux de très grandes dimensions. Les châssis prêts à l'emploi sont proposés avec des dimensions normées qui correspondent à des formats standards, le plus souvent rectangulaires, mais il est possible d'en réaliser sur mesure ou avec des formes irrégulières. La toile est souvent cloutée sur les côtés ou à l'arrière du châssis pour assurer une surface lisse et une tension minimale. Par métonymie et par raccourci, les termes isolés « châssis » ou « toile » peuvent autant l'un que l'autre être utilisés pour se référer à l'oeuvre elle-même.



Des traverses croisées en bois et des clés de serrage visibles dans les angles permettent une tension renforcée qui empêche la toile de plisser avec le temps. On resserre régulièrement la pression en tapant sur les clés



Cornelis Gysbrechts (1630-1675), *Trompe-l'œil, dos d'un tableau*, vers 1670, huile sur toile, 66,4 x 87 cm, Musée national d'art de Copenhague.

Le châssis n'est pas toujours une armature, il peut devenir le sujet de représentation ou un support à peindre. Dans ce trompe l'œil flamand, l'artiste affirme sa dextérité en représentant, de manière réaliste, un sujet inhabituel : le dos d'un tableau avec châssis enserré dans un cadre.